

## Avec le soutien du Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne (CIERA) et de la Direction Générale du Travail (DGT)

### La rémunération

#### Comparaison des jurisprudences allemande et française après la loi allemande sur le salaire minimum (MiLoG)

#### Rappel : 4 rencontres pour ce programme

1. Printemps 2017, « Le salaire minimum légal », journée d'étude à l'Université de Cologne
2. Automne 2017, « L'articulation des sources de droit en matière de rémunération », journée d'étude à l'Université de Bordeaux
3. Printemps 2018, « L'égalité en matière de rémunération », journée d'étude à l'Université de Léna
4. Automne 2018, colloque de clôture à l'Université Strasbourg

#### Programme des journées de Bordeaux

### L'articulation des sources de droit en matière de rémunération

La comparaison des situations allemande et française se fera sur deux jours. L'articulation des sources s'effectuera autour des questions liées aux conventions collectives/ accords collectifs de branche ou d'entreprise.

Une intervention introductive permettra de resituer les enjeux des questions traitées. Trois points seront ensuite abordés.

En premier lieu, l'étude portera sur l'articulation entre convention collective et contrat de travail. Traditionnellement, lorsque ces deux sources avaient vocation à s'appliquer à une relation de travail, seule la source la plus favorable au salarié était appliquée. Cette règle de faveur a cependant connu des évolutions, tant législatives que jurisprudentielles. Il importe de saisir le rôle joué par les juges et les méthodes utilisées pour accompagner ou freiner cette évolution du principe de faveur.

En second lieu, sera étudié le sort des conventions collectives en cas de transfert d'entreprise. Que deviennent les dispositions conventionnelles relatives à la rémunération en cas de transfert, notamment lorsque aucune convention collective n'est applicable chez le repreneur ? Sur cette question, qui a fait l'objet d'évolutions législatives récentes, des similitudes peuvent-elles être décelées entre droit allemand et droit français ?

En troisième lieu, sera examiné le sort des avantages liés à la rémunération en cas d'expiration d'une convention collective, soit en cas de survenance du terme d'une convention collective à durée déterminée, soit en cas de dénonciation d'une convention collective à durée indéterminée. Le droit français tendant, comme le droit allemand, à faire une plus grande place aux conventions collectives à durée déterminée, cette comparaison visera à déterminer si les solutions du droit allemand et du droit français sont appelées ou non à se rapprocher.

## **Vendredi 17 novembre 2017**

17h00 Accueil des participants

17h15 **Introduction**

*Intervenant (France et Allemagne) Benjamin Dabosville*

17h45 **La mise en œuvre du principe de faveur en matière de rémunération : quelle articulation entre contrat de travail et convention collective ?**

*Intervenant (France) Bruno Silhol*

*Intervenant (Allemagne) Judith Brockmann*

20h00 Fin des travaux de la première journée et dîner

## **Samedi 18 novembre 2017**

9h30 **Transfert d'entreprise et sort de la rémunération conventionnelle**

*Intervenant (France) Marie-Cécile Escande-Varniol*

*Intervenant (Allemagne) Raphaël Callsen*

11h **Cessation des effets d'une convention collective et sort des avantages liés à la rémunération**

*Intervenant (France) Pierre Bailly*

*Intervenant (Allemagne) Gerhard Binkert*

12h 30 Déjeuner

14h 30 **Bilan de la journée d'étude**

**Discussion du programme de la prochaine journée**

**Discussion du prochain projet 2019-2010**

16h 30 Fin des travaux

**Lieu et coordonnées**

Université de Bordeaux

35 place Pey Berland

salle 1J

Contact : Benjamin DABOSVILLE

[dabosville@unistra.fr](mailto:dabosville@unistra.fr)